

Le piège des ZRR : entretien avec un collègue

mardi 17 juin 2025



L'Echo du Sup a rencontré un universitaire dont la collaboration avec un collègue membre d'un labo à Zone à Régime Restrictif (ZRR) a eu des **conséquences très lourdes** : **surveillance, soupçon d'espionnage, plusieurs jours en garde à vue, confiscation de matériel de travail...** Cette histoire kafkaïenne doit nous faire prendre conscience que 1) **les choses peuvent aller très loin**, 2) c'est un **changement profond du fonctionnement académique** qui nous est imposé sans forcément qu'on en soit conscient. La CGT FERC Sup défend et défendra les libertés académiques.

Extraits de l'entretien réalisé le 29 avril 2025. La procédure judiciaire est encore en cours.

Peux-tu te présenter ?

Je suis **professeur en mathématiques** à l'université UZ, située au nord de la Loire, membre d'un **laboratoire** qui n'a **pas** le privilège du **statut ZRR**.

Pourquoi as-tu voulu témoigner aujourd'hui ?

Pour deux raisons. D'abord, **sensibiliser les collègues** chercheurs, enseignants-chercheurs, et au-delà tout le personnel des laboratoires de recherche sur les **risques encourus**, qui seraient liés au statut **ZRR**. Ensuite, je souhaite atteindre le personnel chargé de la mise en oeuvre et de la surveillance de ces ZRR ; il faut savoir jusqu'où peuvent mener certains signalements.

Que s'est-il passé ?

Mardi 11 février 2025, **6h** du matin, je suis **en vacances** d'hiver avec ma famille dans les Pyrénées, **la police débarque** (6 policiers +2 enquêteurs), **m'arrête, me menotte** et me notifie le début de ma **garde à vue** à 6h15, **suspecté d'avoir « transmis des données sensibles à une puissance étrangère »**, en l'occurrence la Chine. Menottes retirées, la commission rogatoire que j'ai pu lire a été délivrée par un juge d'instruction du **Pôle Antiterroriste** du Tribunal Judiciaire de Paris.

S'ensuit une **perquisition** de **l'appartement** (1 heure 30). Une autre a lieu à mon **domicile**, dans le même temps, menée par **une douzaine de policiers durant 4 heures**. Les mêmes **perquisitionnent** à mon **bureau à l'université** : des policiers sont restés sur les lieux jusqu'à 17h (bureau, DSI, FSD...). Je suis **auditionné** une première fois à la gendarmerie locale (département de la Haute-Garonne), puis **transféré en TGV**, avec une **ceinture de contention**, au siège de la **DGSI** (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) à Levallois-Perret (banlieue parisienne). J'y arrive à 22h30 et j'y passe **48h** avant d'être **libéré sans charges**. J'ai été auditionné 4 fois, donc 5 au total.

Mon compte **mail professionnel** a été **bloqué** et **saisi**, tout mon **matériel informatique** a été **emporté** et **scellé** pour les besoins de l'enquête (téléphones, ordinateurs, disques durs externes (back-ups), clés USB...). Conséquence : **le travail des 10 dernières années** ne m'est **plus accessible depuis bientôt trois mois**. J'attends encore le retour de mon ordinateur de bureau.

Je viens d'adresser au tribunal la troisième demande pour récupérer les scellés. Et soit dit en passant, **je n'ai aucun document qui prouve mon arrestation et ma garde-à-vue**, mon université n'a rien reçu d'officiel. Elle a rétabli mon accès au mail et à l'ENT (espace numérique de travail) dès que je me suis manifesté, suite à ma libération.

Comment expliques-tu cela ?

Rien n'a été explicite. Je réponds aux questions, je n'en pose pas ! De ce que j'ai compris : **j'ai une collaboration très ancienne et suivie avec A**, un collègue de l'université UA du midi de la France. **Ce collègue monte un partenariat avec une vieille connaissance chinoise** (connaissance de thèse à Paris, dans les années 90), aujourd'hui professeur dans une université en Chine. **Je rejoins la collaboration vers 2014**, comme partenaire d'un projet bilatéral CMCU (Comité Mixte pour la Coopération Universitaire), ensuite d'un PRCI (projet de recherche collaborative internationale) **financé par l'ANR** coté français. Dans l'état de mes informations actuelles, **ce collègue, dont le laboratoire est en grande partie une ZRR**, ne se serait **pas conformé aux consignes dans l'accueil de ses partenaires chinois**. Son dossier est transféré à la justice (par qui ? Qui a saisi le pôle antiterroriste ?). Toujours est-il que **le collègue a été mis sous écoute**. Et, selon les enquêteurs, lors d'un appel en septembre 2024, il aurait évoqué (et rien de plus) un sujet de recherche, considéré comme sensible, et il s'était promis de m'en dire plus de vive voix. Ce qui ne s'est pas produit, ne l'ayant pas vu depuis.

Les enquêteurs ont aussi pointé **un appel de ma part** à la mi-novembre, **la veille d'un colloque** Franco-Chinois coorganisé par les deux partenaires. **J'informe A que notre collègue B**, professeur de l'université UB de l'est de la France, censé rejoindre le colloque, **a été empêché de partir** pour une embrouille de la compagnie aérienne (**vol reporté**). Je reçois plus tard dans la journée un rappel de A qui m'indique que nos partenaires chinois sont inquiets, B ne vient pas, moi non plus, pour cause de lombalgie sévère. Le collègue B a pu s'envoler le lendemain.

De la tournure prise par l'audition, les enquêteurs s'étant braqués sur ce point, j'ai fini par démêler **le scénario qu'ils ont dû échafauder** : **une réunion à la marge du colloque serait programmée, selon eux, entre les partenaires chinois et nous** (mes collègues A, B et moi-même) **pour monter une coopération secrète et répréhensible**.

Et ils ont plaqué les deux conversations sur ce scénario. La réunion serait compromise. C'est, pour les enquêteurs, le motif d'inquiétude des collègues chinois. Ce **collègue B a été arrêté brutalement chez lui** à la même heure, **6h, gardé à vue trois jours et deux nuits**. Or, **il n'a jamais été impliqué dans les projets** que nous avons eus, ni de près ni de loin. **Il n'avait jamais travaillé avec A**. Son unique « faute » est d'avoir été présent au colloque. SUR-RÉEL !

Comment se sont passées leurs arrestations ?

Ma chance dans mon malheur est de ne pas m'être trouvé chez moi, lors de l'arrestation. Les agents de police (de Toulouse) qui accompagnaient les deux enquêteurs de la DGSJ m'arrêtent avec le souci manifeste de ne pas déranger la tranquillité de la résidence de vacances, très fréquentée. À mon domicile, les policiers, en fouillant tout (tout !), ont fait attention, en présence de mes voisins témoins de la perquisition. Dans mon bureau, c'était le grand bazar.

Pour les deux collègues arrêtés chez eux, cela a été bien plus western : **porte d'entrée cassée, policiers cagoulés, armes brandies et attitude menaçante**. Les **chambres de deux filles mineures** du collègue A ont été **prises d'assaut en premier**, elles en sont restées profondément traumatisées. **Il a ensuite été embarqué et « exposé » (visage caché !)** dans son laboratoire et ensuite **au département des cours, devant les étudiants**, pour la perquisition de ses deux bureaux. J'ai moins de détails pour mon collègue B, je sais qu'il n'a pas été épargné.

Comment s'est passée ta garde à vue ?

La **garde à vue initiale de 24h** a été **renouvelée de 24h**, à l'initiative des enquêteurs. Elle a été **prolongée de 48h** par le juge d'instruction (soit **4 jours au total**). Pendant trois jours, je n'ai eu **accès à rien** : pas un livre, pas un stylo, mes **lunettes** et mes **chaussures** me sont **retirées** dans la cellule. La **cellule fait 6-7 pas de long sur 3-4 de large** : une banquette à l'avant, avec un matelas chétif qui cache les toilettes et un lavabo sans savon. **J'ai eu froid** lorsque je m'allongeais, j'ai fini par demander à récupérer mon manteau. Un court moment après l'arrivée à la DGSJ, je me suis **sentí coupé du monde**, alors que nous sommes en banlieue parisienne. Des idées anodines à l'extérieur peuvent causer des angoisses intenses là-bas. Mercredi soir, j'ai réalisé que je n'avais pas vu la lumière du jour depuis 24h, et le lendemain, que je n'avais pas vu mon visage dans la glace depuis deux jours. C'était très désagréable ! **La crainte que cela pouvait durer était insupportable**. La **nourriture est affreuse** : j'ai eu cinq repas au total, avec le choix entre des pâtes immangeables (1 fois) ou de la semoule (4 fois de suite).

Comment ça s'est terminé pour toi ?

J'ai été libéré jeudi 13 février vers 20h20. J'avais donc passé **trois jours et deux nuits en garde à vue**. Aucune charge n'a été retenue contre moi. Je dois cependant rester « à la disposition de la justice », et depuis je n'ai pas de nouvelle. L'enquête conclura que je n'ai rien à me reprocher. J'ai fait mon travail.

Que conclure de tout ça ?

Ce qui me vient à l'esprit, ce sont les ressources importantes déployées : **des écoutes pendant des mois, au moins une cinquantaine d'agents mobilisés** ce fameux mardi, **trois juges d'instruction** s'occupant du dossier, **trois avocats commis d'office pour ce qui me concerne** (un par jour), sur une affaire ficelée, ne serait-ce qu'en partie, sur des indices très minces, ceux qui ont conduit à **l'arrestation du collègue B et à la mienne**. Un dossier qui a fait pschitt dans nos deux cas. **Le cas du collègue A, déclencheur et central dans cette affaire, ne me semble pas non plus justifier la saisie de la justice antiterroriste**. C'est tout à fait **disproportionné** !

Que penses-tu du statut ZRR ?

Oh, dans l'état actuel, c'est **un statut à très grand risque pour les chercheurs**. Une entorse commise aux dispositions de ce statut, si perçue sérieuse, conduira inéluctablement à une suspicion d'intelligence. Et le dossier grimpera là-haut, jusqu'au parvis du tribunal de Paris, au pôle antiterroriste. **Notre histoire est un témoignage des excès possibles inhérents à ce statut**. Conduira-t-elle à une prise de conscience par les chefs d'établissements et leur FSD (fonctionnaire sécurité défense) ? Des drames humains peuvent être la conséquence des signalements.

A minima, il faut des moyens, des formations, et surtout une justice adaptée et proportionnée ou à défaut un niveau de filtrage circonstancié et conséquent avant d'en arriver au pôle antiterroriste. **La débauche des moyens très importante sur ce dossier ne se justifie pas**. Si j'osais, je dirais que, à côté des **dégâts humains considérables, la justice antiterroriste a aussi perdu du temps et de l'argent**.

Vas-tu continuer à travailler avec des collaborateurs chinois ?

Bien sûr, je n'ai aucune raison d'interrompre ces collaborations. Au nom de quoi, je m'autocensurai ?

Un dernet mot ?

Le **statut ZRR**, par ses lourdeurs administratives, **entrave déjà l'activité des chercheurs**. À mes dépens, je découvre qu'il **comporte aussi des risques majeurs pour nous**. Il crée aussi une forte crispation à l'endroit des FSD (qui ne sont pas nécessairement des administratifs, ils peuvent être des collègues). Avant de clore, j'ai une pensée pour mon collègue B, dont l'arrestation ne s'explique nullement -elle est gratuite-, à qui j'adresse un salut très chaleureux. Courage mon ami !

